



Séminaire Eurorai de Portsmouth

Atelier 1 - « Computer audit : the Sindicatura approach »

Antonio Minguillón Roy

Auditeur

Chambre des comptes de la Communauté de Valence

10 novembre 2006

Introduction

Je remercie les organisateurs du séminaire de m'avoir invité à y participer et les félicite du choix des thèmes à la fois essentiels et actuels pour notre profession.

Ces thèmes, dont nous tirerons certainement de précieux enseignements pour nos organisations respectives, nous seront très utiles pour éclairer les choix auxquels nous serons confrontés au cours des prochains mois. Du moins, en est-il ainsi pour notre Chambre des comptes.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je souhaite préciser que les organisateurs qui m'ont convié à participer à cet atelier sur l'audit informatique se sont peut-être trompés en me choisissant, car je ne suis pas à proprement parler un spécialiste du traitement électronique des données et des nouvelles technologies.

Quoi qu'il en soit, après avoir accepté cette invitation, j'ai pensé qu'il ne serait pas inintéressant de commenter l'approche informatique de notre institution, comme le titre de mon exposé le laisse présumer « **The Sindicatura approach to computer audit** ».

J'ai volontairement choisi un titre anglais, car je crois que le terme **approach** a un double sens éminemment important dans notre profession, que je résumerai de la manière suivante :

1. l'approche que doit / entend adopter la Chambre des comptes de la Communauté de Valence (*Sindicatura de Comptes de la Comunitat Valenciana*, ci-après « SC ») dans ses contrôles, et
2. le processus rapprochant notre organisation de ce but.

Ainsi, je tiens à préciser que je ne parlerai pas de l'audit informatique en tant que domaine autonome, mais plutôt comme un moyen susceptible de satisfaire les besoins d'un contrôle financier.



Contexte et point d'inflexion

Pour bien comprendre le processus qu'a enclenché la SC, il est intéressant de revenir quelques années en arrière.

Début 2004 (je prendrai cette année comme point de départ de mes explications), la situation dans le domaine du contrôle – audit informatique compris – pouvait être qualifiée de « traditionnelle » puisqu'elle n'avait quasiment pas évolué au cours des vingt premières années d'existence de notre organisation. En forçant un peu le trait, l'on pourrait dire que nous avons tout au plus troqué les machines à écrire et les calculatrices contre des ordinateurs PC, mais la modernisation s'arrêtait là. Nous utilisions au fil des ans quasiment les mêmes méthodes de contrôle.

Autrement dit, notre manière de travailler était caractérisée par :

- ✓ des méthodes et des procédures traditionnelles
- ✓ une documentation traditionnelle sur papier
- ✓ des PC (peu d'ordinateurs portables)
- ✓ un environnement MS Office (Excel et Access)
- ✓ une utilisation rudimentaire d'Internet
- ✓ l'absence d'audit informatique
- ✓ ***bref, des activités d'audit d'un côté et des outils informatiques de l'autre...***

Parallèlement, nos clients faisaient un usage de plus en plus poussé des technologies de l'information et de la communication (TIC).

Observant ces deux réalités divergentes, interne et externe, nous avons commencé à nous interroger sur le risque d'audit global occasionné par l'élargissement du fossé technologique qui nous séparait de nos clients, mais aussi sur le décalage méthodologique vis-à-vis des normes d'audit internationales ISA (remises à plat après l'affaire Enron).

Même si ces sujets faisaient depuis un certain temps l'objet de réflexions et si quelques mesures isolées avaient été introduites à l'interne, il a fallu attendre juin 2004, la désignation des actuels membres du collège de la Chambre des comptes et une évaluation de l'organisation et des méthodes de la SC, pour que soit prise la décision d'élaborer un plan stratégique pour la période 2005-2007. Objectif affiché : orienter les actions de la SC d'une manière intégrée et rationnelle afin de la mettre en conformité avec les *procédures éprouvées* de notre profession, et ce, tant sur le plan organisationnel que méthodique.



Plan stratégique pour la période 2005-2007 (Strategic plan 2005-2007)

À partir de ces considérations et questions qui nous préoccupaient depuis un certain temps fut élaboré un plan stratégique, qui a permis de donner une **impulsion réelle** à toute une série d'initiatives qui avaient été analysées et lancées au cours des mois précédents.

Ce plan prévoit divers champs d'action et décrit des objectifs détaillés ainsi que des mesures concrètes à réaliser au cours de la période de référence dans le domaine des TIC appliquées à l'audit, de l'actualisation des techniques et des méthodes et, plus généralement, de l'organisation de la Chambre des comptes.

Toutes les actions prévues doivent permettre, à l'issue de cette période de trois ans, la mise en route d'« **Audits par informatique** » conformément aux normes ISA sur les risques liés à l'audit (normes ISA 315 et 330 et, auparavant, ISA 401).

Voici les objectifs détaillés :

TROISIÈME OBJECTIF STRATÉGIQUE	Devenir une organisation modèle offrant un service spécialisé de premier ordre, ayant su s'adapter aux nouvelles réalités, disposant d'un environnement de travail équilibré et de méthodes constamment actualisées
Champs d'action	Objectifs détaillés
Personnel et formation	3.4 Poursuivre et améliorer les actions de formation
Technologies de l'information	3.11 Étendre l' utilisation des technologies de l'information dans les travaux d'audit et au niveau de la direction 3.12 Élaborer un plan de sécurité informatique 3.13 Renforcer l'unité informatique
Méthodes d'audit	3.14 Vérifier et actualiser nos méthodes d'audit 3.15 Mettre en place un système de contrôle de la qualité 3.16 Étendre l'utilisation du système de documents électroniques de travail 3.17 Étendre l'utilisation des outils informatiques de vérification 3.18 Améliorer l'efficacité de nos travaux et de notre gestion par une nouvelle politique de gestion du risque 3.19 Audit informatique

L'approbation du plan par le collège de la Chambre des comptes, sa transmission au Parlement régional et sa publication sur notre site Internet (<http://www.sindicom.gva.es/web/wdweb.nsf/documento/plan+trienal+2007>) font partie des objectifs fixés et des mesures concrètes à réaliser.

Ne pouvant aborder le plan stratégique dans le détail, je me limiterai à rappeler que l'un de ses objectifs implicites est que la SC soit en mesure de procéder à des « **Audits par informatique** » à la fin de la période de trois ans.



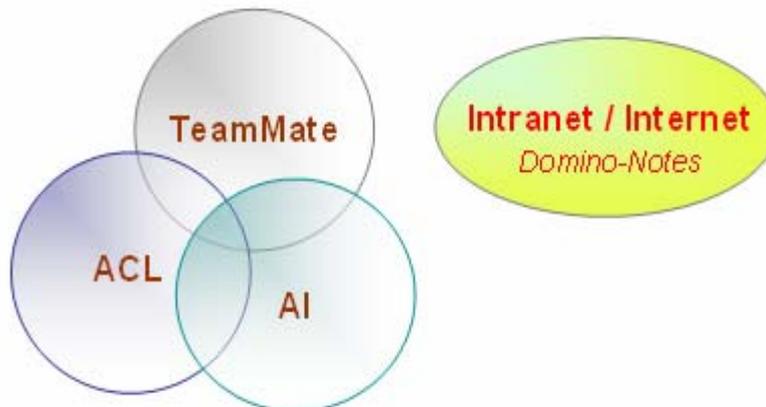
Cet objectif doit être interprété comme une volonté d'harmoniser la nouvelle approche d'audit de la SC avec les normes ISA.

L'approche d'audit de la SC repose sur les trois **piliers technologiques** suivants :

- ✓ Documentation électronique des travaux d'audit (*paperless audit*): *TeamMate*
- ✓ Outils d'analyse et d'extraction de données : *ACL*
- ✓ Audit informatique : *AI*

Ils s'appuient eux-mêmes sur :

- ✓ La plate-forme Domino-Notes pour la communication, la gestion des connaissances, l'intranet, etc.
- ✓ Une rénovation complète des équipements informatiques : 100% ordinateurs portables
- ✓ Une actualisation des méthodes basées sur les normes ISA (dans le cadre de notre mission légale)



Documentation électronique des travaux d'audit (*paperless audit*)

Bien que cet aspect n'affecte pas directement les méthodes d'audit, il signifie une nette amélioration de l'efficacité interne de la SC.

Il est tout aussi vrai que cet aspect est synonyme de petite révolution psychologique et culturelle au regard de la mise en application des deux méthodes / outils suivants, qui sont eux nettement plus complexes.

Le système de documentation mis en place s'appelle « ***TeamMate*** ».

Il est employé avec succès pour la plupart des travaux.

Outils d'analyse et d'extraction de données

À mon sens, l'introduction d'ACL comme outil standard dans nos audits constitue **le premier pas sérieux à effectuer** dans la perspective d'un **audit**



par informatique, car ce dernier permet de prendre connaissance, de traiter et d'analyser d'importants volumes de données – la matière première des systèmes informatiques de nos clients – et d'avoir un premier contact avec les divers sous-systèmes et applications, afin de savoir quelles données ils utilisent et à quelles fins.

Nous ne nous limitons pas à demander certains listings informatiques pour procéder à une série de contrôles a posteriori ; nous allons encore un peu plus loin en sollicitant les données sources ou d'origine qui formeront la base de nos investigations.

L'utilisation d'ACL pour ces analyses, contrôles a posteriori, relevés et sondages justifie déjà à elle seule son introduction.

Au sein de mon équipe, nous avons utilisé cet outil depuis maintenant deux années pour contrôler les comptes du gouvernement régional (avec un budget à hauteur de 12 milliards d'euros, 145 000 employés et plusieurs millions de pièces comptables).

Nous l'avons utilisé dans tous les domaines essentiels. Le gain en termes de capacité d'analyse, de fiabilité, etc., et donc, de minimisation du risque global de l'audit a été considérable.

Les avantages par rapport à l'utilisation d'Access/Excel sont très substantiels.

Audit informatique

Nous en arrivons maintenant au sujet par lequel cet exposé aurait dû théoriquement commencer.

Pour une organisation « traditionnelle » et ses auditeurs, il est très difficile et compliqué d'aller dans cette direction.

Moi, par exemple, qui suis un auditeur classique, quand je commence à aborder des sujets liés à la sécurité informatique, aux contrôles des applications et systèmes ou d'autres sujets du même type, j'ai le sentiment de m'aventurer sur un terrain glissant, voire une pente savonneuse. C'est pourquoi je crois qu'il nous faut opter pour un basculement réfléchi et surtout résolu, plutôt que subi, à un système de contrôle moderne. Sans précipitation, mais sans atermoiement non plus.

Dans les faits, la SC n'a pas prévu de traiter directement cette question avant 2007. Le plan stratégique précise seulement qu'il y a lieu de « préparer le terrain » de la manière suivante :

- Formation générale (de l'ensemble du personnel) à TeamMate et ACL
- Formation intensive, sélective à ACL
- Formation à CISA (actuellement suivie par 2 personnes)
- Formation en matière des procédures d'audit informatique, de l'évaluation des contrôles, de l'analyse du risque, etc. (prévue pour 2007)
- Soutien par des spécialistes externes (prévu pour 2007)



Bref compte rendu du 1^{er} forum technologique des chambres des comptes espagnoles

L'attention et l'intérêt portés à ces questions étaient palpables en septembre dernier à Valence à l'occasion du 1^{er} forum technologique des OCEX, les institutions de contrôle externe des finances publiques des régions autonomes espagnoles (voir www.sindicom.gva.es/web/wdweb.nsf/documento/ft), au cours duquel les thèmes que j'aborde dans ce bref exposé ont été traités deux jours durant.

Quatre-vingts représentants des treize institutions de contrôle (les douze instances régionales et la Cour des comptes de l'État central) ont pris part à ce forum.

Certains chiffres que j'ai pu relever lors d'un mini-sondage auprès des participants sont assez révélateurs :

Utilisation de TeamMate

Utilisation actuelle	5
Utilisation envisagée	6
Ne se prononcent pas	2

Utilisation des programmes ACL/IDEA

ACL	4
IDEA	1
Ne se prononcent pas	8

Audit informatique

Avec personnel spécialement formé	1 (pas encore en fonction)
Sans personnel spécialement formé	12

Aucune des personnes interrogées n'avait réalisé de travaux d'audit informatique (mises à part deux rapports indirectement liés à l'audit informatique au cours des deux dernières années).

J'ai le sentiment général que la problématique à laquelle est confrontée la SC dans ces domaines est commune à tous les auditeurs des finances publiques.

La simple différence entre les diverses institutions de contrôle est de nature temporelle, à savoir :

- ✓ quand nous avons été sensibilisés au problème,
- ✓ quand nous avons pris des mesures efficaces,
- ✓ et quel rythme nous donnerons au processus de changement et de modernisation pour pouvoir réaliser des *audits par ordinateur*.

Les mesures et les solutions à appliquer sont les mêmes pour tous, et il n'y a pas d'autres voies possibles.



Rôle d'EURORAI

À mon avis, EURORAI devrait émettre une sorte de recommandation institutionnelle à l'intention de ses membres pour qu'ils adhèrent à un corpus de normes techniques d'audit, comprenant bien entendu des normes en matière d'audit en environnement informatisé.

À l'instar du Protocole d'intention (Memorandum of Understanding) que l'INTOSAI a conclu avec l'IFAC - la Fédération internationale des experts-comptables - voici quelques années lors de l'introduction des normes ISA, l'option qui m'apparaît la plus évidente est de suivre la ligne de l'INTOSAI.

Je ne sais pas ce qu'il en est dans les autres pays mais, en Espagne, les principes et normes élaborés en 1991 par les OCEX pour le contrôle dans le secteur public sont tout à fait dépassés et n'évoquent même pas cet aspect.

Il m'apparaît utile de citer à cette place l'un des paragraphes de la « **Déclaration des présidents des chambres des comptes régionales** » proclamée il y a moins d'un mois, le 19 octobre 2006, à Pampelune :

« ... Les institutions de contrôle régionales se doivent de relever de nouveaux défis si elles veulent répondre aux exigences de la société et devenir le fer de lance de la modernisation des administrations. De ce point de vue, il semble indispensable d'entreprendre des efforts tout particuliers lors du contrôle des systèmes informatiques des administrations publiques. Bien que conscient de la complexité d'un tel objectif dont la réalisation exige la collaboration d'experts externes, le secteur du contrôle des comptes publics doit se prononcer sur ces systèmes informatiques, qui constituent actuellement le fondement de la gestion des administrations publiques. »

Conclusions

La nécessité d'introduire des techniques et méthodes d'audit modernes va de soi si l'on veut contrôler de manière efficace et efficiente des administrations publiques aux environnements informatiques toujours plus pointus.

Il nous faudra donc opérer une révolution copernicienne pour que les audits s'effectuent « par informatique », et non plus simplement « dans un environnement informatique ». Cela appelle quelques mesures :

- ✓ Formation générale du personnel chargé du contrôle aux techniques et méthodes d'audit en environnement informatisé ;
- ✓ Constitution d'un petit groupe spécialisé dans les audits informatiques et/ou recours à des spécialistes (CISA) ;
- ✓ Engagement contractuel d'experts externes en audit informatique pour procéder aux vérifications (dans une première phase, cette mesure est à mon sens quasiment incontournable tant que nos organismes ne disposent pas de personnel interne spécialisé) ;
- ✓ Réalisation des audits par des équipes multidisciplinaires ;
- ✓ En concertation avec l'IFAC et l'INTOSAI, EURORAI / les OCEX devraient émettre des recommandations sur les normes techniques d'audit à appliquer.